

Arrêté n° AA-2019-24 du 20 décembre 2019
abrogeant l'arrêté du 16 janvier 2018 portant délégation de M. Laurent PERAULT

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA-2019/12-05 en date du 16 décembre 2019 relative aux nominations pour la gouvernance de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté n°AA-2018-02 du 16 janvier 2018 portant délégation de M. Laurent PERAULT ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n° AA-2018-02 du 16 janvier 2018 portant délégation de M. Laurent PERAULT est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 20 décembre 2019, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,



Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le **20 DEC. 2019**

